

## NOTE D'INFORMATION SPECIALE COVID-19 N°1

Dans cette note, nous regroupons de manière synthétique une information rapide et simple sur la situation de notre association afin de gérer les prochaines semaines.

Comme vous le savez, nos établissements sont repérés selon le ministère de la santé, comme établissements devant assurer une continuité de service pour les adultes et les enfants accompagnés.

La présence des professionnels est donc obligatoire pour assurer la continuité de nos services. Vous bénéficierez d'une attestation employeur qui vous permettra de vous rendre sur votre lieu de travail et de pouvoir bénéficier de l'organisation d'un mode de garde prévu par l'ARS ou du service mis en place par l'éducation nationale pour vos enfants scolarisés.

**Le personnel ayant des traitements médicaux lourds ou les femmes enceintes ne seront pas appelés à venir en renfort pendant cette période. (Justificatif médical demandé).**

### ACCUEIL GENERAL

Les visites des personnes extérieures sont supprimées sauf besoins nécessaires à la continuité de service, avec un seul point d'accès par site et prise de température pour les personnes extérieures à l'association. Un registre entrée/sortie est mise en place.

Les livraisons de colis ou de courriers restent normales. Fléchage mis en place au sein des établissements.

Déplacement du personnel de bureau en bureau ou de site en site en interne seulement si nécessaire. **Eviter les déplacements inutiles. Privilégier le téléphone et le mail.**

**Les masques ne sont à porter que pour les personnes malades** afin d'éviter le gaspillage des ressources nécessaires pour la suite de l'épidémie. Pour renforcement des mesures barrières, nous demandons de vous laver les mains toutes les heures à l'eau savonneuse.

### PMSE

Les IME Fourmies (sauf internat complet) et Trélon (sauf Casita) sont fermés.

L'organisation du personnel des internats sera organisée par le service avec la possibilité de renfort d'autres collègues.

Présence obligatoire du personnel de l'IME, sur demande de la direction pour venir en appui auprès des autres services de l'association.

Les psychologues, psychomotriciens, assistantes sociales... doivent rester chez eux en télétravail s'ils en ont la possibilité mais restent joignables et pourront être mobilisés en cas de nécessité.

Prise de contact avec toutes les familles de l'IME pour recueillir les besoins des familles et assurer leurs suivis.  
Mise en place d'une permanence téléphonique en continu.

**L'unité d'enseignement** a mis en place une permanence sur le site et a prévu le suivi pédagogique à distance des enfants accompagnés. (Un lien sur le site internet associatif pour le suivi pédagogique sera accessible aux familles)

**SESSAD** : Réduction de l'activité mais continuité du service à distance, possibilité de renfort sur les équipes d'internat. Le personnel doit rester joignable et pourra être mobilisé en cas de nécessité.

Pour contacter le PMSE :

[Ime-trelon@associationtraitsdunion.org](mailto:Ime-trelon@associationtraitsdunion.org)

[Ime-foumies@associationtraitsdunion.org](mailto:Ime-foumies@associationtraitsdunion.org)

[sessad@associationtraitsdunion.org](mailto:sessad@associationtraitsdunion.org)

Téléphone d'astreinte : 06 20 26 63 40

## PEF

Les services PEF restent ouverts pour la prise en charge des jeunes enfants et adolescents.

Les droits de visites et d'hébergement des familles sont annulés, les sorties extérieures à l'établissement sont interdites.

Renforcement des mesures d'hygiène par les équipes Maintenance et Hygiène des Locaux, repas pris sur l'unité. Eviter les interactions entre les groupes, identifier le personnel pour chaque groupe.

Présence obligatoire du personnel pour assurer la continuité du service (attestation de présence obligatoire)

Mise en place d'activité durant la journée.

Lien avec les écoles pour le suivi pédagogique des jeunes accueillis

Les psychologues, médiatrice familiale... peuvent rester chez eux en télétravail s'ils en ont la possibilité mais restent joignables et pourront être mobilisés en cas de nécessité.

**IEADR/AEMOR** : Réduction de l'activité mais continuité du service à distance pour les missions de protection de l'enfance Permanence téléphonique. Le personnel doit rester joignable et pourra être mobilisé en cas de nécessité.

Pour contacter le PEF :

[mecs@associationtraitsdunion.org](mailto:mecs@associationtraitsdunion.org)

Téléphone d'astreinte : 06 80 98 31 75

## PMSA

Un accueil physique et téléphonique unique au PMSA est centralisé à la ferme du Pont de Sains.

Les Activités dites ERP (Etablissement Recevant du Public) sont fermées ainsi que l'atelier Espace vert.

A l'ESAT, les ateliers nécessaires au bon fonctionnement de l'Association sont maintenus (Cuisine centrale, Blanchisserie) ainsi que les activités qui exigent un suivi quotidien (CIE, centre équestre ...), avec détachement d'équipes vers d'autres ateliers pour venir en renfort.

A l'heure actuelle, le service fromagerie faisant partie du secteur agroalimentaire doit maintenir sa production.

Dans le cadre du dispositif habitat/Foyer hébergement/SAVS/SAMSAH :  
Des procédures sont établies par établissement et services afin de prévenir et d'assurer un suivi rigoureux et bienveillant des personnes accompagnées. Un roulement de personnel est organisé pour limiter les interactions sociales.

Les visites à domicile dans le cadre du SAVS et du SAMSAH sont suspendues.

Mise en place de permanence téléphonique. Le personnel doit rester joignable et pourra être mobilisé en cas de nécessité.

Les psychologues, assistantes sociales... doivent rester chez eux en télétravail mais restent joignables et pourront être mobilisés en cas de nécessité.

Pour joindre le PMSA :

Par mail : [contact@fermedupontdesains.com](mailto:contact@fermedupontdesains.com)

Téléphone d'astreinte : 07 82 39 22 24

## SERVICE SUPPORT/ADMINISTRATIF

Le télétravail est à privilégier pour l'ensemble du personnel dont la présence sur le site n'est pas nécessaire. Une organisation sera prévue dans chaque service pour le suivi du courrier journalier et pour l'accueil. Merci d'envoyer vos documents par scan/photos pour améliorer le traitement des dossiers.

Pour contacter le service RH :

Par mail : [rhcontact@associationtraitsdunion.org](mailto:rhcontact@associationtraitsdunion.org) ou par téléphone Mélanie DELATTRE : 06 51 52 37 83

Pour contacter le service Administratif et Financier :

Par mail : [finance@associationtraitsdunion.org](mailto:finance@associationtraitsdunion.org)

Régine MERCIER : 07.83.42.07.80 Dominique LAVOINE : 06.21.86.63.64

## SERVICE LOGISTIQUE

Le service reste ouvert avec un roulement de personnel et une mobilisation pour filtrer les accueils physiques sur site de Trélon.

Chaque jour, 3 salariés seront présents sur l'ensemble des sites, le personnel qui restera à son domicile, sera joignable et mobilisable en cas de besoin.

L'organisation sera revue en fonction des priorités et des besoins des services qui continuent à fonctionner.

Pour joindre le service : [jjdivry@associationtraitsduion.org](mailto:jjdivry@associationtraitsduion.org) Tel : 06 07 80 85 99

## REUNION DE TRAVAIL/ RENDEZ VOUS EXTERIEUR

Pour les réunions de travail, maintenir uniquement les réunions obligatoires et nécessaires.

Report des réunions (QVT, CSE, formations, AG ...)

Limiter le nombre de présence (moins de 10)

Garder des distances et renfort des mesures barrières

Supprimer vos déplacements vers l'extérieur

## SERVICE INFIRMERIE

Le service est prêt pour l'accueil des personnes qui devront être mis sous surveillance.

Le service de l'infirmier sera complet (infirmière, aide-soignante, médecin).

***Les personnes (enfants/adultes) que nous accompagnons ont plus encore ce jour besoin de notre professionnalisme et de notre engagement personnel.***

***Je compte donc sur vous pour donner le meilleur de vous-même dans cette situation totalement inédite.***

***La solidarité doit plus encore aujourd'hui qu'hier prendre tout son sens pour gérer cette crise sanitaire.***

Nous continuerons à vous tenir informé régulièrement.  
Bien sincèrement,

Brice AMAND  
Directeur Général

